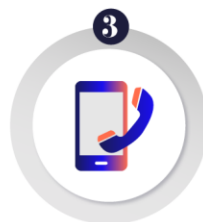


RECOMMANDATION 3

Améliorer la gestion de la crise, notamment par :

- la clarification et la modernisation de la doctrine de communication de l'État,
- l'expérimentation en grandeur réelle d'ici 2021 du dispositif de *cell broadcast*,
- le suivi en temps réel de l'activité des réseaux sociaux



RECOMMANDATION 4
Assurer une meilleure coordination
entre l'État et les collectivités territoriales

RECOMMANDATION 2

Améliorer la politique de prévention des risques industriels, notamment en obligeant les exploitants d'établissements Seveso et des installations classées situées à proximité immédiates de tenir à disposition en temps réel un inventaire exhaustif et à jour des substances stockées



RECOMMANDATION 5

S'interroger sur les moyens de prise en compte de l'intégralité des préjudices subis, notamment en garantissant aux victimes la possibilité de bénéficier d'un remboursement amiable du montant de la "franchise" prévue dans le contrat d'assurance



RECOMMANDATION 1

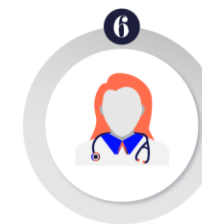
Créer une véritable culture du risque industriel, notamment par l'inscription dans le code de l'éducation de la formation aux risques industriels et en organisant régulièrement des exercices grandeur nature



Mardi 2 juin 2020,
la commission d'enquête
chargée d'évaluer l'intervention
des services de l'État dans la gestion
des conséquences environnementales,
sanitaires et économiques de **l'incendie de
l'usine Lubrizol à Rouen a adopté son rapport
d'information.**

Président : Hervé MAUREY (Eure - Union Centriste)

Rapporteurs : Christine BONFANTI-DOSSAT
(Lot-et-Garonne - Les Républicains)
Nicole BONNEFOY
(Charente - Socialiste et républicain)



RECOMMANDATION 6

Assurer un véritable suivi sanitaire des populations touchées par un accident industriel, notamment par l'ouverture de deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux, l'autre aux malformations congénitales

CONSÉQUENCES DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL À ROUEN
LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE